



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>20481</b>	De <b>Mme Jacqueline Maquet</b> ( La République en Marche - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >emploi et activité	<b>Tête d'analyse</b> >Salariés des mutuelles	<b>Analyse</b> > Salariés des mutuelles.
Question publiée au JO le : <b>18/06/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>19/11/2019</b> Date de renouvellement : <b>09/11/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la suppression des mutuelles étudiantes. Un emploi dans les CPAM devait être proposé à leurs salariés. Elle souhaiterait connaître le nombre de salariés concernés par ce transfert, le nombre de transferts effectifs et les raisons d'éventuels écarts.